



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 2 décembre 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration au sujet de la suppression des chèques service pour l'enfant concerné durant la durée du congé parental.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Spautz
Député